



## Message du Conseil communal au Conseil général

Séance du 13 avril 2021

### **Crédit pour la construction d'un chemin piétonnier dans le secteur de Fontanettes-Est et la réalisation d'un bouclage de l'adduction d'eau**

#### **1. Historique**

Plusieurs propositions du Conseil général ont demandé la réalisation d'un cheminement pour relier la route des Fontanettes au secteur de Cheiry. Initialement, la planification de cet axe de mobilité douce faisait partie intégrante de la mise en zone du secteur Fontanettes-Est mais cette parcelle ne pourra finalement pas être mise en zone à bâtir suite à la décision du Tribunal fédéral du 16 septembre 2020.

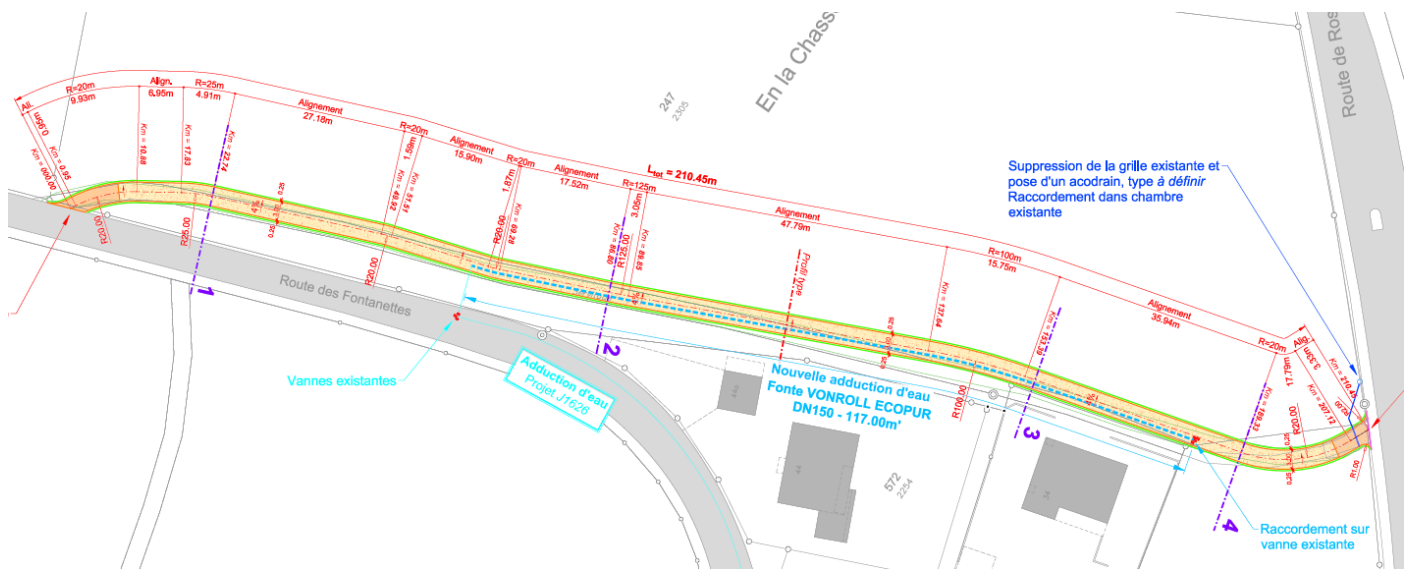
La commission d'aménagement et de mobilité s'est prononcée sur une solution de repli qui permet de réaliser malgré tout un cheminement piétonnier dans le respect des conditions de la zone agricole. Le service de l'agriculture nous a confirmé qu'un projet pourrait être développé sur ce secteur en respectant ces conditions. Il est ainsi possible de réaliser un projet d'utilité mixte qui améliore à la fois l'accès agricole et permet un cheminement piétonnier avec des matériaux stabilisés. Ce projet devra faire l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Dans le plan d'infrastructure d'eau potable (PIEP), un bouclage était également planifié dans ce secteur. Les travaux souterrains pourront ainsi être réalisés en synergie avec la réalisation du nouveau cheminement piétonnier en surface.

Les propriétaires foncier et l'agriculteur qui exploite cette parcelle ont donné leur accord à la réalisation de ce projet qui permet l'inscription de sentier public pour un passage en mobilité douce.

#### **2. Projet**

Le projet présenté ci-dessous prévoit donc la réalisation d'un chemin d'environ 200 m. offrant un gabarit de 3m confortable pour les piétons et qui assure également l'accès aux véhicules agricoles. De par cette contrainte de mixité, ce chemin doit supporter des véhicules agricoles et nécessite la réalisation d'un coffre. Ce chemin reliera la route des Fontanettes à la route de Rosé en suivant à peu de choses près le même itinéraire que le chemin herbeux actuellement emprunté par les véhicules agricoles. La nouvelle conduite d'adduction d'eau sera placée directement sous le chemin et raccordée au réseau existant.



### 3. Coût global du projet

		<b>CHF</b>	<b>140'000.-</b>
Crédit demandé		CHF	140'000.-
Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2%)		CHF	2'800.-
Amortissement annuel sur le montant investi :			
Chemin	CHF 117'000.- (taux 5 %)	CHF	7'000.-
Adduction eau	CHF 23'000.- (taux 1.25 %)	CHF	1'750.-
Frais annuels à partir de 2022		CHF	8'750.-

### 4. Proposition du Conseil

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'accepter le crédit pour la construction d'un chemin piétonnier dans le secteur de Fontanettes-Est et la réalisation d'un bouclage de l'adduction d'eau, et d'approuver le crédit d'investissement demandé de CHF 140'000.- financé par un emprunt bancaire.

Cet investissement répond ainsi à la demande du Conseil général.